



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Tensions à Sciences Po Paris et dans les universités

Question au Gouvernement n° 1656

Texte de la question

TENSIONS À SCIENCES PO PARIS ET DANS LES UNIVERSITÉS

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne Genetet.

Mme Anne Genetet . Depuis plusieurs semaines, nous observons une résurgence des tensions autour de la gouvernance de Sciences Po Paris. Cela soulève une question qui dépasse très largement le cadre de ce seul établissement. L'université, nous en convenons tous, est le lieu du débat, de la confrontation des idées, de la liberté académique et donc de la liberté intellectuelle – c'est même sa vocation. Mais aucune liberté, pas même la liberté universitaire, ne peut durablement s'exercer sans des règles communes. Aucune institution ne peut fonctionner si ceux qui en ont la responsabilité ne sont pas soutenus lorsqu'ils prennent des décisions.

Or nous voyons se développer une forme de contestation qui ne consiste plus à débattre ou à convaincre, mais qui vise à empêcher, à bloquer, à faire pression, jusqu'à remettre en cause la capacité même des responsables à exercer leur mission. Pourtant, garantir la tenue des enseignements et la sérénité du débat universitaire, protéger les étudiants et faire respecter les règles de la République, cela ne constitue en aucun cas une atteinte aux libertés : c'en est la condition.

Pour nous, chez Renaissance, autour de Gabriel Attal, l'autorité n'est pas l'adversaire de la liberté ; elle en est la garantie. Cette dimension est essentielle car les universités ont une mission majeure : former des femmes et des hommes qui auront demain la responsabilité de faire avancer notre pays et qui devront, à leur tour, défendre notre démocratie, notre République et nos libertés.

Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur, comment le gouvernement entend-il soutenir les responsables d'établissement qui assument leurs responsabilités et qui font respecter les règles de la République ? Comment faire prévaloir une liberté académique exigeante, qui exclut toute forme d'intimidation ou de blocage, et poursuivre avec la plus grande fermeté le combat contre l'antisémitisme et toute forme de discrimination ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

M. Philippe Baptiste, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace* . L'université, vous l'avez dit, est le lieu du savoir, de la recherche, du débat contradictoire et de l'émancipation. Les actes de violence politique qui tendent à restreindre la liberté de débattre, à empêcher l'autonomie de la pensée et du débat académique, ne sont pas tolérables. Ils sont contraires à la liberté académique, dont la défense est au cœur des engagements du gouvernement.

À ce sujet, notre politique est très simple : c'est celle de la tolérance zéro envers les actes – violences verbales ou physiques – qui tendent à bloquer ou à empêcher l'exercice de ce qu'est l'université. Très concrètement, cela se traduit de façon systématique par des signalements au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et par

des poursuites disciplinaires menées par les établissements.

Par ailleurs, nous avons consolidé l'arsenal législatif : la loi dite Lévi-Fialaire a renforcé et accéléré les sanctions en cas de délits ou de problèmes disciplinaires liés à l'antisémitisme ou au racisme. C'est un point crucial.

Je crois que Luis Vassy, directeur de Sciences Po, a mené avec courage et efficacité cette même politique : une politique de fermeté, où on ne laisse rien passer. Il a, bien évidemment, le soutien plein et entier du gouvernement, comme c'est le cas pour tous les présidents d'université qui se tiennent sur cette ligne de fermeté. C'est elle qui permet de sauvegarder l'essence même de l'université. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Anne Genetet](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1656

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et espace

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 juin 2026